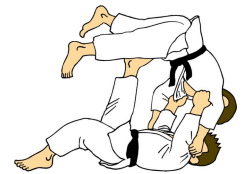




## LIGUE MIDI-PYRENEES de JUDO



### PROGRAMME DES CERTIFICATIONS FEDERALES

**Attention changement de la formule de formation**

**ASSISTANT CLUB** (formation au sein des comités départementaux)

**ANIMATEUR SUPPLEANT** (formation Ligue - obligation de 10 inscriptions minimum pour ouverture de la formation)

**SUPPRESSION DE LA FORMATION INITIALE CFEB**

Examen : 16 avril 2016

Les renouvellements des certifications fédérales sont sous la responsabilité de la Ligue, mais en accord avec les comités départementaux, les horaires des renouvellements sont réalisés au sein des comités.

**Voir le calendrier de votre comité pour effectuer vos heures de renouvellement**

Le Stage National de Rentrée est pris en considération (10h) dans les horaires de renouvellement à effectuer.

Dossier d'inscription complet à retourner au plus tard le 30 septembre 2015 au secrétariat de la Ligue.

*Un mail de confirmation vous sera adressé mi-octobre  
(si vous ne recevez pas de mail c'est que votre dossier n'est pas arrivé complet à la Ligue)*



## ASSISTANT CLUB

Cette formation permet d'assister avec une réelle efficacité pédagogique, et en sa présence, l'enseignant du club.

L'assistant club ne peut pas être en autonomie pédagogique.

La formation se déroule en 3 parties :

- o 30h de formation au sein du comité
- o 50h en club

Le renouvellement annuel est obligatoire et repose sur une présence aux 10h de formation en ligue.

Tarif du renouvellement : 25€

Les conditions d'entrée en formation :

- Etre ceinture marron minimum
- Avoir au moins 16 ans
- Licence saison en cours et passeport sportif en cours de validité
- Certificat médical de non contre-indication à l'enseignement
- Inscription par le président du club avec l'accord de l'enseignant diplômé.

Tarif : 50€

Les conditions d'entrée en formation :

- Etre titulaire de la qualification d'assistant club (Sauf pour les candidats 1<sup>er</sup> dan minimum qui en seront dispensés)
- Avoir au moins 18 ans le jour de l'évaluation finale Et être au moins ceinture marron
- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1)
- Licence saison en cours et passeport sportif en cours de validité
- Certificat médical de non contre-indication à l'enseignement
- Inscription par le président du club avec l'accord de l'enseignant diplômé.

Tarif : 150€

## ANIMATEUR SUPPLEANT

Cette formation permet de remplacer l'enseignant en cas d'absence. Le remplacement ne peut dépasser 1 mois.

La formation se déroule en 3 parties :

- o 30h de formation en ligue
- o 50h en situation d'enseignement en club

Le renouvellement annuel est obligatoire et repose sur une présence à 20h de formation.

Tarif du renouvellement : 50€

## CFEB

Le CFEB autorise à enseigner, dans une seule association, en autonomie pédagogique le judo jujitsu à titre bénévole. Il permet de délivrer les grades jusqu'à la ceinture marron. Il vise en priorité à répondre aux besoins des petites associations qui ne peuvent dans un 1<sup>er</sup> temps recourir aux services d'un enseignant titulaire d'un diplôme qualifiant.

**Plus de formation en Midi-Pyrénées**

Le renouvellement annuel est obligatoire et repose sur une présence à 20h de formation.

Tarif du renouvellement : 50€